



SICTOM
SUD-ALLIER

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

**Et vous, vous
participez ?**

La loi AGEC, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, rendant obligatoire le tri des déchets alimentaires et végétaux, pour éviter qu'ils ne finissent dans la poubelle d'ordures ménagères.



Obtenir un kit compostage gratuit si vous ne l'avez pas déjà eu. RDV sur notre site Internet pour effectuer votre réservation ou contactez-nous au 04 70 45 51 67.



Déposer vos déchets alimentaires dans les bornes dédiées implantées dans la commune à l'aide d'un bioseau fourni gratuitement par le SICTOM. Si vous n'avez pas déjà eu votre bioseau gratuit, contactez-vous : contact@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67.

QUELS DÉCHETS ?



Les fruits et légumes
(épluchures et
périmés)



Les restes
de repas



Les os, viandes
et poissons



Les pains et
céréales



Les coquilles
d'œufs



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)



Les laitages

Liste des bornes sur la commune

Route de St Prix vers Instant
Pause
Place de la République
Rue Piessat, station Enedis
Avenue Charles de Gaulle :
salle des Vérités
Allée des Sports :
collège-gymnase
Place Emile Guillaumin
Rue des Lilas
Rue de Verdun :
vers grandes surfaces
Rue B. Guillon : Clair Matin
Rue J. Peronnet : Bellevue

Avenue Jean Macé :
maison de santé
Les Prés Fleuris
Aire camping-car : services
techniques
Place du Marché
Place du Champ de Foire :
vers Mairie
SIVOM : croisement
route de Bert et chemin
des Bruyères

NOS SOLUTIONS DE TRI

Afin d'être en conformité avec la loi, le SICTOM vous propose 2 solutions.

ET ENSUITE ?

Les déchets alimentaires déposés dans ces bornes sont collectés chaque semaine par le SICTOM. Ils sont ensuite valorisés en compost.

*Engageons-nous ensemble pour trier
et valoriser nos déchets alimentaires !*



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket